



20 Juillet 2026

NBI pour les AMA au CHM Quand la CFDT s'octroie les victoires de la CGT !!!

Dans sa publication du 16 juillet 2026, intitulée :
"Nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour les AMA obtenue par le
bureau CFDT du CHM en 2024"

La CFDT omet, certainement en raison d'absence aux instances et/ou de
mauvaise foi, pour ne pas dire de mensonge délibéré, certaines données
factuelles et vérifiables inscrites noir sur blanc sur PV !

**La NBI pour les AMA c'est en 2022 et
2023 que les élus CGT l'ont défendue et
obtenue à force d'acharnement !**

EXTRAIT DU PV

**CSE DU 06
FÉVRIER 2023
CGT : 18 élus
présents
CFDT : 0
FO : 1
POINT CGT n°17 :
NBI POUR LES
AMA / filière
administrative**

17 - NBI pour les assistants médico-administratifs/filière administrative

Le syndicat cgt a abordé plusieurs fois le point en instance en spécifiant que la nbi touche tous les adjoints administratifs assurant des fonctions d'accueil administratif sur les services de soins.

Madame Piquemal-Ratouit informe que la nbi a été créée quand le bureau des entrées a été délocalisé ; dans le cadre de la délégation de la facturation des séjours la nbi a été utilisée.

Le syndicat cgt informe que la nbi est versée dans d'autres établissements français en psychiatrie selon le même texte officiel uniformisé. Le syndicat CGT demande à Mme la Directrice si selon elle, les assistants administratifs des CMP font des formalités administratives et/ou financières pour les soins dispensés aux patients. Mme Piquemal-Ratouit souhaite que cela soit vérifié effectivement. Le syndicat affirme que c'est le cas pour tous ! Qu'ils soient agents administratifs ou AMA.

Madame Piquemal-Ratouit indique que ce n'est pas parce que certains établissements en France donnent cette nbi que cela oblige le Centre Hospitalier de Montfavet. La décision avait été prise par le service des finances en lien avec la délégation de facturation.

Le syndicat cgt demande à Madame Piquemal-Ratouit de prendre la décision d'enclencher le paiement des nbi au service de la paie-drh.

Madame Piquemal-Ratouit rappelle sa confiance envers ses directeurs adjoints qui ont chacun leur compétence dans leur domaine et qui sont en capacité de répondre aux diverses questions posées par les représentants du personnel. Elle souhaite qu'une relecture des textes sur la nbi soit faite en tenant compte de la réalité des tâches plus ou moins larges effectuées par les AMA et les adjoints administratifs des services de soins.

Le syndicat CGT ajoute que cela peut être un axe de fidélisation pour les AMA de l'établissement.

Le syndicat CGT souhaite que Mme Piquemal-Ratouit effectue le versement de cette indemnité.



**SYNDICAT CGT DU CHM
0490039073
CGT.MONTFAVET@GMAIL.FR
RÉTABLIR LA VÉRITÉ
NOS LUTTES GAGNANTES CGT !!!**



Ne pas jeter sur la voie publique

Cher collègue,

Le syndicat CGT interpelle depuis plusieurs mois la direction en instance (CTE/CSE) ainsi qu'en rencontre mensuelle pour que les agents administratifs et les AMA qui réalisent des formalités d'aide à l'encaissement et en contact avec le public puissent percevoir une NBI de 10 points.

Le texte est clair cette NBI est attribuée aux « agents nommés dans un des corps autres que la catégorie A et appartenant à la filière administrative, qui est affectés à titre principal dans un service de « consultation externe », en contact direct avec le public, chargé d'établir les formalités administratives et/ou financières d'encaissement nécessaires à la prise en charge des soins dispensés aux patients. »

La Directrice des ressources Humaines lors des rencontres mensuelles d'octobre et novembre 2022 a refusé d'appliquer le texte !

Le syndicat CGT sûr de son interprétation a déposé une première fois le point en CSE en janvier 2023, là encore, la Directrice, a refusé d'appliquer le texte !

Lors du CSE du 22 mai 2023, le syndicat CGT a, une nouvelle fois mis ce point à l'ordre du jour, en fournissant à la Direction les textes et leurs modalités d'application et, a enfin obtenu gain de cause.

En effet, le directeur financier a confirmé que notre interprétation du texte était la bonne. Un recensement va être fait pour que les agents qui remplissent les conditions puissent toucher cette NBI, à savoir les agents administratifs ainsi que les AMA.
Le syndicat CGT sera vigilant à ce qu'une rétroactivité » soit attribuée à ces agents.

La Nouvelle Bonification Indiciaire est un complément de points d'indice au salaire de base brut, et elle est prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Si des difficultés perdurent pour faire reconnaître vos droits, contactez-nous.

Syndicat CGT du CHM
Poste 90 73 ou 04 90 03 90 73
www.cgtmontfavet.fr

EXTRAIT DU PV

**CSE DU 03 JUILLET
2023**

**CGT : 13 élus présents
CFDT : 2
FO : 0**

**SUIVI DES AVIS CGT :
NBI POUR LES AMA /
filière administrative**

Point 2-Tableau de suivi des avis et actions à mettre en œuvre

En ce qui concerne la NBI des AMA et des adjoints administratifs, Monsieur Ménard indique que les critères retenus par rapport au décret ont été présentés dans un précédent CSE. Le travail concernant les agents pouvant bénéficier de cette NBI implique le service RH pour les postes concernés. La mise en paie peut se faire avec la décision au service RH.

Madame Piquemal-Ratouit indique que la paie de la NBI sera, au plus tard enregistrée pour le mois de septembre 2023.

Le syndicat CGT demande à ce que la rétroactivité soit prise en compte.

Madame Piquemal-Ratouit répond que la rétroactivité sera faite à partir de début 2022, date d'arrivée de celle-ci dans l'établissement.

Le syndicat CFDT demande à ce que la rétroactivité soit revue sur les 4 années qui viennent de s'écouler, en lien avec la législation.

Madame Piquemal-Ratouit indique que cela ne sera pas possible de remonter sur 4 ans, compte-tenu des nombreux changements de professionnels et de postes intervenus depuis.

Le syndicat CGT précise que la législation prévoit 4 ans et l'année en cours, cela représente une grosse enveloppe budgétaire pour les agents, il sollicitera les agents à faire des recours individuels pour une rétroactivité totale.

NBI pour les assistants médico administratifs et adjoints administratifs faisant fonction AMA :

Le recensement a été fait et correspond à environ la moitié des effectifs de ces catégories.

La mise en paie se fera au plus tard au mois de septembre 2023. La CGT demande l'application de la rétroactivité due. Mme la directrice nous informe qu'une rétroactivité sera appliquée au 01/01/2022, soit à la date de son arrivée sur l'établissement.

La CGT rappelle que la rétroactivité est due sur 4 ans plus l'année en cours. La CGT demandera à chaque agent concerné de faire un recours individuel pour une rétroactivité totale.



**NE VOUS LAISSEZ PAS BERNER A 6 MOIS
DES ELECTIONS PRO ! LA NBI DES AMA
C'EST BEL ET BIEN LA CGT QUI L'A OBTENUE !**